

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



SOCOTEC



Bien concerné

13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4

77140 NEMOURS

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

<p>Date du rapport : 13/02/2020</p> <p>Date de visite : 04/02/2020</p> <p>Fait à : VILLEPINTE</p> <p>Référence du dossier : Diffus OPH77</p> <p>Référence du rapport : 20LAQ0401 13/02/2020 - 05:01</p> <p>Nombre de prélèvements : 8</p>	<p>Auteur du rapport : Lionel HOZE</p> <p>Fonction : Opérateur de repérage</p> <p>Certificat de compétence : C041-SE09-2017</p> <p>Délivré par : Qualit'Compétences Certifications</p> <p>Contrat d'assurance : AXA France 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</p>	
---	---	---

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

SOMMAIRE

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	4
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	4
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	5
II. CONCLUSIONS	6
III. OBJET DE LA MISSION	6
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	7
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	7
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	7
1. PRESTATIONS REALISEES.....	7
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	8
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	8
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	10
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	10
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	12
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	13
ANNEXE 2 - PV ANALYSES	15
ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	17
ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	18
ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	19
ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS	21

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. GATINAIS SEINE & LOING 4 SQUARE COUPERIN CS 40070 Champagne sur 77811 MORET SUR LOING CEDEX Tél: 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX 2020 657 SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY Téléphone 0321734144 ÉMETTEUR TAHIRI FATIHA
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4476 1 Provenance GATINAIS SEINE LOING Objet ENTRETIEN		
SERVICE	SCE GATINAIS S&L	
LOCALISATION	Programme 20 NEMOURS - BEAUREGARD Tranche 2 Ensemble J000 Escalier AQ Étage C4 Logement 1 Module 20LAQ0401 Retrait des clés A L'ANTENNE	
ADRESSE	MME GIRARD CELINE 13 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS Tél. personnel 0953128648	

DÉLAI D'EXÉCUTION 15 JOURS **PÉRIODE DU** 28-01-2020 **AU** 11-02-2020


ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMIS0	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS - CLE ANTENNE NEMOURS	1,00	5,00	5,00
AM173	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS SOL SEJ+CHAM-MUR CHAM+CUI+SEJ	4,00	48,00	192,00
TOTAL H.T.				197,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A.	20,00 %			39,40
TOTAL T.T.C.				236,40

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHEMA : ENTLOG		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		
1 HONAMIA	A760	ASUD	SUD	HONORAIRES DIAG AMIANTE 236,40	

AFFECTATION ANALYTIQUE		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT	
1 HONAMIA	20 2 J000 AQ 20LAQ0401	L 9925105 GIRARD CELINE	236,40

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 657

EXEMPLAIRE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA FACTURE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 2
BON DE TRAVAUX		2020 657
		Édité le 15-01-2020
Le Service Émetteur		
		
ACCUSÉ DE RÉCEPTION À RETOURNER AU RESPONSABLE D' ANTENNE DÈS LA FIN DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX		
JE SOUSSIGNÉ		CERTIFIE QUE LES RÉPARATIONS FAISANT L'OBJET DU B.T. 2020 657
ONT BIEN ÉTÉ EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE		LE
HEURE D'ARRIVÉE :	SIGNATURE DU LOCATAIRE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT
HEURE DE DÉPART :		POUR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA FACTURE

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Chambre 2 - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE
Cellier - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.**

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
R+4	Entrée	Concerné
R+4	Cuisine	Concerné
R+4	Séjour	Concerné
R+4	Salon	Concerné
R+4	WC	Concerné
R+4	Salle d'eau	Concerné
R+4	Placard	Concerné
R+4	Chambre 2	Concerné
R+4	Cellier	Concerné
R+4	Chambre 2	Concerné
R+4	Dégagement	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

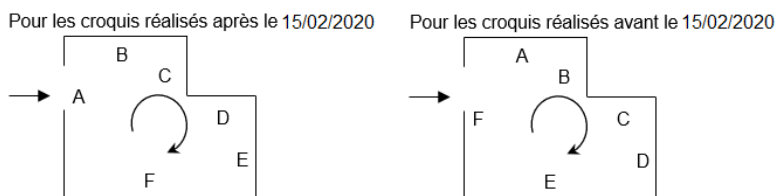
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux : Vacant

[RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION](#)

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Néant
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Chambre 2 - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE
Cellier - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr2)	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Cuisine - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P001	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P001	ZPSO
WC - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P001	ZPSO
Cuisine - R+4	Autres	Mur C	Enduit / Peinture	P002	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+4	Autres	Mur A	Enduit / Peinture	P002	ZPSO
WC - R+4	Autres	Mur D	Enduit / Peinture	P002	ZPSO
Cuisine - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P003	RESULTAT ANALYSE
Salle d'eau - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P003	ZPSO

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
WC - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P003	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Mur A	Enduit / Peinture	P004	RESULTAT ANALYSE
Cellier - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P004	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit / Peinture	P004	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Mur J	Enduit / Peinture	P004	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Mur B, Mur D	Enduit / Peinture	P004	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Mur C	Enduit / Peinture	P005 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE
Salon - R+4	Autres	Mur C	Enduit / Peinture	P005 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2 - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P005 (Fr1)	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P005 (Fr2)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P005 (Fr2)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Mur B	Enduit / Peinture	P005 (Fr1)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	RESULTAT ANALYSE
Cellier - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Plafond	Enduit / Peinture	P006	ZPSO
Cellier - R+4	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture	P007 (Fr2)	ZPSO
Cellier - R+4	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture	P007 (Fr1)	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Mur D	Enduit / Peinture	P007 (Fr1)	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Mur D	Enduit / Peinture	P007 (Fr2)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur K	Enduit / Peinture	P007 (Fr1)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur K	Enduit / Peinture	P007 (Fr2)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit / Peinture	P007 (Fr1)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit / Peinture	P007 (Fr2)	ZPSO
Chambre 2 - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification
Chambre 2 - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	RESULTAT ANALYSE
Cellier - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	ZPSO
Cellier - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	ZPSO
Dégagement - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	ZPSO
Entrée - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	ZPSO
Salon - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr3)	ZPSO
Séjour - R+4	Autres	Sol	Colle	P008 (Fr1)	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT


Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :


- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

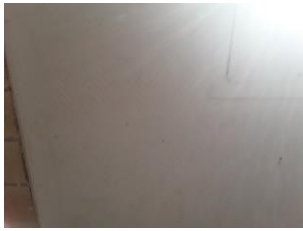
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.


Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.


ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION


Identification : P001
Pièce et étage : Cuisine R+4
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit beige
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


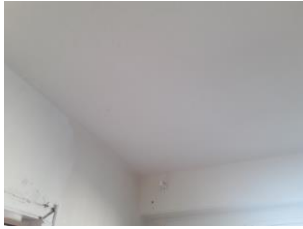
Identification : P002
Pièce et étage : Cuisine R+4
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit compact gris
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P003
Pièce et étage : Cuisine R+4
Localisation : Mur B
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + matériau compact beige en faible quantité hétérogène non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P004
Pièce et étage : Salon R+4
Localisation : Mur A
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit compact beige hétérogène
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P005 (Fr1)
Pièce et étage : Salon R+4
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit compact beige en faible quantité non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P005 (Fr2)
Pièce et étage : Salon R+4
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Matériau compact gris en vrac hétérogène
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P006
Pièce et étage : Séjour R+4
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples non séparable + enduit beige
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007 (Fr1)
Pièce et étage : Séjour R+4
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Papier peint non séparable + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007 (Fr2)
Pièce et étage : Séjour R+4
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit / Peinture)
Descriptif Laboratoire : Matériau compact gris hétérogène
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008 (Fr1)
Pièce et étage : Chambre 2 R+4
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Colle)
Descriptif Laboratoire : Revêtement souple marron
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008 (Fr2)
Pièce et étage : Chambre 2 R+4
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Colle)
Descriptif Laboratoire : Colle bitumineuse noire non séparable + matériau gris en faible quantité hétérogène non séparable
Résultat (justification) : Amiante détecté (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008 (Fr3)
Pièce et étage : Chambre 2 R+4
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Colle)
Descriptif Laboratoire : Ragréage gris
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-12087 EN DATE DU 12/02/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE VILLEPINTE 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE	Réf. Commande ITGA : IT0720-12087 Réf. Commande Client : 20LAQ0401-01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 07/02/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085)
 - (2)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT453)
 - (3)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 20LAQ0401-01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Plafond Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12953 Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Enduit beige
Peinture non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit beige	META (1)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401-01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12954 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit compact gris
Peintures multiples non séparable + enduit compact gris	META (1)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401-01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur B Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12955 Description ITGA : Peintures multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact beige en faible quantité hétérogène
Peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + matériau compact beige en faible quantité hétérogène non séparable	META (1)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-12087 EN DATE DU 12/02/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 20LAQ0401--01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salon Mur A Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12956 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit compact beige hétérogène
* Peintures multiples non séparable + enduit compact beige hétérogène	META (I)	2	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401--01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salon Mur C Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12957 Description ITGA : Peintures multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit compact beige en faible quantité / Matériau compact gris en vrac hétérogène
* Peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + enduit compact beige en faible quantité non séparable	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
* Matériau compact gris en vrac hétérogène	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401--01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Plafond Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12958 Description ITGA : Peintures multiples / Enduit beige
* Peintures multiples non séparable + enduit beige	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401--01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Mur D Enduit Peinture				Réf échantillon ITGA : IT072002-12959 Description ITGA : Papier peint / Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac / Matériau compact gris hétérogène
* Papier peint non séparable + peinture non séparable + enduit plâtré blanc en vrac	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
* Matériau compact gris hétérogène	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAQ0401--01 - 13 Square Beauregard - Logement 1 - ESC AQ - R+4 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAQ0401P008 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Sol Colle				Réf échantillon ITGA : IT072002-12960 Description ITGA : Revêtement souple marron / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Matériau gris en faible quantité hétérogène
* Revêtement souple marron	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -
* Colle bitumineuse noire non séparable + matériau gris en faible quantité hétérogène non séparable	MOLP	2	11/02/2020	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Ragréage gris	META (I)	1	12/02/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 2/2

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible

ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à : **HOZE Lionel** sous le numéro : **C041-SE09-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 21/12/2017 Au 21/12/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	X
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	X
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 07/11/2017 Au 06/11/2022</i>
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITES CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	<i>Du 07/11/2017 Au 06/11/2022</i>
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 07/11/2017 Au 06/11/2022</i>

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2000 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 , 2 décembre 2011 et 10 Août 2015.

Délivré à Thionville, le 21/12/2017
Pour Saint Honoré Audit
LAROUZ Soufian, Responsable Certification



Saint Honoré Audit représenté par sa marque
Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro 4-0569
Portée disponible sur www.cofrac.fr



SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 05 81 10 04 61 - Fax : 03 82 83 38 07 - mail : contact@qualit-competeneces.fr
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville TI 788 973 543 - N° de gestion 2015 B 12 - Code NAF : 8559A

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 10158549604
Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

**SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

1010549604180710

65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)
ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)
ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINES DE LEVAGE ET DE CHANTIER
DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE
CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX
RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 20LAQ0401 - 13 Square
Beaugard - Logement 1 - ESC AQ -
R+4 77140 NEMOURS




Zone :R+4

Plan

Auteur :HOZE Lionel

N° de planche :1/1

Légende type de mur :

	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Briques
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Murs Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Mâchefer
	Murs Parpaing
	Murs amiantés

Légende des prélèvements :

	Prélèvement de sol amianté
	Prélèvement de sol non amianté
	Prélèvement de plafond amianté
	Prélèvement de plafond non amianté
	Prélèvement de mur amianté
	Prélèvement de mur non amianté
	Autre type de prélèvement amianté
	Autre type de prélèvement non amianté
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés

